



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

DDTM

02 DEC. 2015

D.T. DOUAI-CAMBRAI

358

Bureau de la protection des
populations
et des affaires générales

Affaire suivie par :
Mylène MEGLINKY
☎ : 03 27 93 59 63
☎ : 03 27 88 22 61

✉ mylene.meglinsky@nord.gouv.fr

A

Destinataires in fine

Douai,
Le 23 novembre 2015,

Objet : Réunion d'échanges sur la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 attribue aux communes, à compter du 1^{er} janvier 2016¹, la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Cette compétence comprend les missions suivantes définies à l'article L 211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement d'un bassin,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des milieux aquatiques.

Elle sera automatiquement transférée aux communautés d'agglomération et communautés de communes².

La Communauté de Communes du Pévèle-Carembault (CCPC) est concernée par la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Afin d'examiner les modalités de leur mise en œuvre, **la réunion d'information et d'échanges prévue le 27 novembre 2015 à 15 h00 est reportée au vendredi 15 janvier 2016 à 10h00 à la sous préfecture de Douai (salle des maires).**

Je vous remercie de bien vouloir y participer, ou en toute éventualité, de vous y faire représenter.

Le Sous-Préfet ,

Jacques DESTOUCHES

¹ Reporté au 1^{er} janvier 2018 par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015

² Transfert rendu obligatoire et complet aux communautés de communes par la loi NOTRe du 7 août 2015



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut ;
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

- Monsieur le Président de la CLE du SAGE Scarpe Aval
- Monsieur le Président de la CLE du SAGE Sensée

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Monsieur le Directeur de l'UT Hainaut Cambrésis Douais de la DREAL
- Monsieur le Directeur de la DT du Douais de la DDTM

COURRIER DT	
CDT	3
Adjointe	SSRC
Adjointe Env	
RTD Ouest	P Urba Plannif
RTD Est	P Env Agri.
INT Cambrai	P Habitat Ville
Aff. Générales	M Conn. Territ.
DIN	M Contrôle
scan (pages)	2
m'en parler	SE
suite a donner	@
projet de réponse	affaire sign.
	classement
	information
	élément de réponse
	*